

BULLETIN DE SOUSCRIPTION VALANT CONDITIONS PARTICULIERES DU CONTRAT D'ASSURANCE DE PROTECTION JURIDIQUE STEMA FOUJOLS PJ PRO n° 10746331304

Informations sur l'assuré

Raison sociale :	Nom commercial :
Forme juridique :	Numéro SIRET :
Adresse du site principal :	Code Postal : Ville :
Code NAF ou activité :	Chiffre d'affaires annuel :
Représentant :	
Nom :	Qualité :
Email :	Téléphone Fixe : Portable :

Tableau des prestations/garanties

	Prestations	En détail	Prise en charge financière ¹
Information Juridique et Prévention	Information Juridique par Téléphone	Nous vous renseignons sur vos droits et obligations, en droit français et monégasque, dans les domaines garantis dans le cadre de votre activité professionnelle Orientation dans les démarches à entreprendre et informations pratiques	-
	Mise à disposition de documents types	Vous pouvez consulter des modèles de lettres, de contrats ou des formulaires types.	
Accompagnement en cas de litiges	Vous conseiller et rechercher une solution amiable	Vous êtes garanti dans le cadre de votre activité professionnelle dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Protection pénale et disciplinaire - Litiges fournisseurs - Locaux professionnels <ul style="list-style-type: none"> - En qualité de propriétaire ou de locataire des locaux professionnels garantis - En cas de conflit de voisinage - Travaux réalisés sur les locaux professionnels garantis dont le coût global n'excède pas 4.000 euros HT hors fournitures ou 7.000 euros HT fournitures comprises¹ - Conflit individuel avec un salarié dans la limite de deux (2) litiges par année d'assurance¹ - Biens mobiliers professionnels 	Seuil d'intervention de 402 € HT par litige , en phase amiable et judiciaire Délai de carence de : <ul style="list-style-type: none"> - Deux (2) mois en cas de conflit de voisinage - Trois (3) mois en cas de conflit individuel avec un salarié
	Mise en œuvre de l'action judiciaire avec l'avocat de votre choix		Plafond global de garantie : 22 000 € HT par litige Plafonds spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> - 880 € HT par litige, pour les frais et honoraires d'avocat, en phase amiable - 1000 € HT par litige, pour les frais et honoraires de médiateur, en phase amiable et judiciaire - 5 000 € HT par litige, pour les frais d'expertise, en phase amiable et judiciaire
	Prendre en charge les frais et honoraires liés à la résolution du litige ou résultant d'une décision de justice		
	Faire exécuter la décision rendue	Nous faisons exécuter la décision de justice, sous réserve de l'opportunité d'une telle action et si la partie adverse est identifiée, localisable et solvable.	Subséquente de six (6) mois , si vous résiliez votre bail ou vendez vos locaux professionnels garantis

¹ Selon les limitations et conditions prévues au contrat d'assurance de Protection Juridique Stema Foujols PJ Pro n°10746331304

Modalités de paiement de la cotisation

Le paiement de la cotisation s'effectue annuellement.

Je souhaite payer : par TIP SEPA (virement)
 par prélèvement bancaire (remplir mandat SEPA et joindre un RIB)
 Carte bancaire

La prise d'effet du contrat est subordonnée au paiement de la première cotisation appelée. Cela signifie qu'en cas d'absence ou de défaut de règlement sur cette première prime appelée, le contrat sera réputé sans effet.

Souscription

Je souhaite souscrire au contrat Protection Juridique Stema Foujols PJ Pro n° 10746331304 aux conditions suivantes :

Cotisation annuelle : 95 € TTC / an (*incluant commissions, taxes, honoraires et frais de fractionnement*)
La Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance est de 13,4 %.

Date d'effet : Date d'échéance principale :

Le contrat est conclu pour une durée d'un (1) an et renouvelable par tacite reconduction, tous les ans, sauf résiliation, par l'assuré ou l'assureur, dans les conditions prévues aux Conditions Générales, et notamment à chaque échéance principale, en respectant un préavis de deux (2) mois.

Déclarations

Je déclare :

- exactes et sincères toutes les informations fournies sur le questionnaire pour l'établissement du présent document et avoir été informé(e) des articles L. 113-8 et L.113-9 du Code des assurances ;
- avoir pris connaissance du présent document et rester en possession de toutes les pages de l'exemplaire qui m'est destiné ;
- avoir pris connaissance de la Fiche d'Information Précontractuelle (FIP) du contrat Protection Juridique Stema Foujols PJ Pro n° 10746331304 ;
- avoir pris connaissance du DIPA et des Conditions Générales du contrat Protection Juridique Stema Foujols PJ Pro n° 10746331304 qui m'ont été remis ;
- ne pas avoir eu connaissance, au moment de la souscription du présent contrat, du fait générateur d'un litige susceptible de le mettre en jeu ;
- ne pas avoir eu de contrat de Protection Juridique résilié par un assureur dans les trois années précédant la souscription du présent contrat ;
- enfin être assuré au titre de l'activité professionnelle garantie par un contrat d'assurance de responsabilité civile en cours de validité.

A _____, le __/__/____, en double exemplaire.

Signatures

Assuré ou son représentant légal

Courtier

Informations et Protection données à caractère personnel

Lors de la souscription de votre contrat, certaines questions sont obligatoires. En cas de fausses déclarations ou d'omissions, les conséquences à votre égard pourront être la nullité du contrat souscrit (article L.113-8 du Code des assurances) ou la réduction des indemnités versées (article L.113-9 du Code des assurances).

Nous sommes légalement tenus de vérifier que vos données sont exactes, complètes et, si nécessaire, mises à jour dans votre dossier. Nous pourrions ainsi vous solliciter pour le vérifier ou être amenés à compléter votre dossier (par exemple en enregistrant votre email si vous nous avez écrit un courrier électronique).

Le cabinet STEMA-FOUJOLS travaille en application des dispositions de l'article L520-1 II b C. Ass., avec un nombre restreint de fournisseurs sans obligation contractuelle (la liste des partenaires est disponible sur simple demande).

Conformément à la loi sur la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'opposition, de suppression et de portabilité des données vous concernant en vous adressant à l'adresse : info@stemassurances.com ou à l'adresse postale ci-dessus.

Pour toute demande, merci de préciser vos nom, prénom, e-mail, et de joindre une copie recto-verso d'un justificatif d'identité en cours de validité. En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale

De l'Informatique et des Libertés (CNIL) par courrier (3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07) par téléphone (01 53 73 22 22) ou via le site web : <http://www.cnil.fr/fr/cnil-direct>

Toute pièce comportant des données médicales doit-être adressée à la compagnie directement par courrier, sous pli confidentiel.

Réclamations

Indépendamment de votre droit d'engager une action en justice, en cas de réclamation, vous pouvez contacter, par téléphone ou par écrit, votre courtier dont les coordonnées sont mentionnées ci-dessous dans « contact ».

Par la suite, si une incompréhension subsiste, vous pouvez faire appel au service Réclamations en écrivant à l'adresse suivante : JURIDICA, service réclamation, 1 place Victorien Sardou, 78166 Marly le roi cédex.

Votre situation sera étudiée avec le plus grand soin ; un accusé réception, vous sera adressé sous 10 jours et une réponse vous sera alors adressée dans un délai de 60 jours (sauf si la complexité nécessite un délai complémentaire dont vous serez informé).

Si aucune solution n'a été trouvée, vous pourrez ensuite faire appel au Médiateur de l'Assurance, en écrivant à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance TSA 50110- 75441 Paris Cédex 09 ou sur son site internet <http://www.mediation-assurance.org>.

Le médiateur de l'Assurance est compétent pour intervenir sur tout litige n'ayant pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement adressé à votre courtier et/ou auprès de Juridica. Ce recours est gratuit. Le Médiateur formulera un avis dans les trois (3) mois à réception du dossier complet. Son avis ne s'impose pas et vous laissera toute liberté pour saisir éventuellement le Tribunal français compétent.

Contacts

Pour toute information ou modification de votre contrat, vous pouvez contacter votre conseiller aux coordonnées suivantes :

STEMA FOUJOLS ASSURANCES - 826 Grande rue, 01700 Miribel

Téléphone : 04 72 65 34 25

info@stemassurances.com

En cas de réclamation, vous pouvez adresser votre écrit à :

Stema Foujols Assurances Service Gestion des Réclamations – 826 grande rue 01700 MIRIBEL ou à service-reclamations@stemassurances.com ou www.qualite-assurances.com.